

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention sur les mesures fermes et vigoureuses employées pour punir les traîtres, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention sur les mesures fermes et vigoureuses employées pour punir les traîtres, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 423-424;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29477_t1_0423_0000_11

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Séance du 22 Germinal An II

(Vendredi 11 avril 1794)

Présidence d'AMAR

1

André Dumont, représentant du peuple dans le département de la Somme, écrit à la Convention, et rappelle son attention sur un fait bien digne d'être connu de la République.

Un brave défenseur de la patrie, nommé Michel Berruyer, natif de Louviers, volontaire au 1^{er} bataillon de l'Eure, et en ce moment à l'hôpital militaire de Montdidier, lui envoie une barre de fer d'environ six pouces, et une très-forte balle sortie de ses blessures; ce sont-là, écrit-il, les preuves de mon civisme : je sens mes forces revenir, et je brûle du désir d'aller encore en chercher autant. (*Applaudissements.*)

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Amiens, 20 germ. II] (2).

« Citoyens collègues,

Le système actuel des ennemis de la République est l'avisement des autorités constituées. Déjouez encore cette nouvelle manœuvre; faites connaître à tous les Français les réponses que vous avez faites aux personnages immoraux qui ont osé parler de mettre la mort à l'ordre du jour et offrir de l'argent pour l'entretien de la guillotine; que tout le monde, jusqu'aux enfants, voit avec indignation les monstres qui ont osé tenir un pareil langage. La rage aveugle à tel point les conspirateurs, qu'il en est un que je n'ai pu faire arrêter, qui apporta à Beauvais la nouvelle que j'étais émigré au moment même où j'entraais dans cette commune. Si je l'avais pu joindre, je lui aurais donné une preuve sensible de ma non émigration, et à coup sûr j'aurais fait constater sa résidence par un écrou dans toutes les règles.

J'appelle votre attention sur un fait bien digne d'être connu de la République. Un brave défenseur de la patrie, nommé Michel Berruyer, natif de Louviers, volontaire au premier bataillon de l'Eure, et en ce moment à l'hôpital militaire de Montdidier, m'envoya hier une

(1) P.V., XXXV, 139. M.U., XXXVIII, 352; C. Eg., n° 602, p. 89; Rép., n° 113; J. Perlet, n° 567; J. Sabiers, n° 1252; Batave, n° 421; Audit. nat., n° 566.

(2) Bⁱⁿ, 28 germ. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 488.

barre de fer d'environ 6 pouces, et une très forte balle, sorties de ses blessures. « Ce sont là, m'a-t-il fait dire, les preuves de mon civisme. Je sens mes forces revenir, et je brûle du désir d'aller encore en chercher autant ». Ce brave soldat mérite bien d'être récompensé. Par suite des mesures prises pour l'arrestation de nos ci-devant, on vient de trouver dans des chiffons une quantité très considérable d'argenterie chez la nommée Choiseul-Gouffier, détenue ici.

Le culte de la vérité, de la raison et des vertus, remplace celui du fanatisme et de la superstition; et au lieu de ministres-prêtres, tous les sans-culottes prêchent, non par des paroles, mais par des actions. S. et F. »

A. DUMONT.

2

On apprend la mort du citoyen Gonchon aîné, président de la commission militaire installée pour juger les rebelles de la Vendée. L'assemblée renvoie au comité des secours pour statuer sur le sort de sa veuve et de trois enfans et décrète qu'il leur sera accordé un secours provisoire de 300 liv. (1).

3

La commune de Taverny, l'administration du district de Lamballe, le directoire du district d'Ervy, la société populaire de Limoux, le département de la Marne, la société populaire de Narbonne, le département de l'Aveyron, la société populaire de la commune de Tavel, celle d'Auzas, de Besse, de Ruffec, de Carismont, de Châtel-sur-Moselle, le conseil-général de la commune de Mennecey, la commune de Wy, la société de Pézénas, celle de Cournon, celles de Perpignan, de Vic-sur-Allier,

(1) P.V., XXXV, 140. Décret n° 8750. Mention dans *Audit. nat.*, n° 566, p. 2. Voir ci-après, même séance, n° 63.

la commune de Meyrin (1), la société de Nérac, le conseil du district de Nérac, le 2^e bataillon du 5^e régiment d'infanterie, armée du Nord, la société populaire de Meyrueis (2), celle de Blain, l'administration du département de la Haute-Loire, la société populaire de Bouquenon, district de Neufsaarwerden, félicitent la Convention nationale sur les mesures fermes et vigoureuses qu'elle a employée pour punir les traîtres et l'engagent à rester à son poste (3).

a

[La comm. de Taverny, à la Conv.; s. d.] (4).

« La commune de Taverny, composée de 300 chefs de famille, a fourni plus de 100 défenseurs à la patrie. Elle travaille avec la plus grande ardeur à l'extraction du salpêtre.

Amour de la liberté, horreur de la tyrannie, respect pour la Convention nationale, vœux ardents pour l'affermissement de la République une et indivisible, tels sont les sentimens qui l'ont toujours caractérisée; tels sont les sentimens qu'elle conservera jusqu'à la mort.

Ses habitans, livrés aux travaux précieux de l'agriculture, se contentoient d'admirer, d'exécuter et de bénir en silence les lois protectrices émanées de cette auguste enceinte, mais la Société populaire ne peut résister aujourd'hui à l'élan de la reconnaissance que les bienfaits multipliés et la surveillance toujours active de la Convention doivent inspirer à tous les bons républicains.

Citoyens représentans, vous êtes les fondateurs de notre sainte liberté, c'est à vous de nous la conserver; restez fermes au poste que le peuple françois vous a confié; démasquez et punissez les traîtres, et qu'enfin le sol de la République ne soit couvert que d'hommes libres, justes, vertueux, toujours prêts à servir leur pays, à lui sacrifier leur vie, leur fortune et tout ce qu'ils ont de plus cher.

La commune de Taverny jalouse d'exécuter les loix supplie la Convention nationale de lui faire parvenir le *Bulletin* qui les renferme. »

LACOSTE (présid.), P.-M. VOYER (secrét.).

b

[Le distr. de Lamballe, à la Conv.; s. d.] (5).

« Mandataires du Souverain,

Le courrier d'aujourd'hui nous apprend les noms et les crimes de nouveaux conspirateurs. Les monstres! Et ils étoient représentans du peuple! Et ils siégeoient sur la Montagne! Grâce à votre énergie, à la mâle vigueur du Comité de salut public, ils en ont été précipités. Courage, dignes fondateurs de la Liberté française et qui devez l'être encore de la liberté

(1) Et non Meyren. Distr. de Gex (Ain).

(2) Et non Meynas.

(3) P.V., XXXV, 140. *Débats*, n° 572, p. 406-407; *Rép.*, n° 113.

(4) C 298, pl. 1041, p. 5. Bⁱⁿ, 23 germ.; *J. Sablier*, n° 1252.

(5) C 298, pl. 1041, p. 4. Bⁱⁿ, 23 et 25 germ. (2^e suppl^o).

du monde; poursuivez, atteignez partout l'intrigue et la trahison. Vous formiez un corps robuste, mais dont toutes les parties n'étoient pas également saines. Vous avez dû les retrancher. Vous l'avez fait sans ménagemens, sans pitié. Rien n'égale votre gloire.

Surtout, maintenez constamment la probité de la vertu à l'ordre du jour. Sans vertu, sans probité, sans mœurs, il n'y a point de République. Et nous avons tous juré : *La République ou la mort.* »

J.-C. FOURNIER (présid.), MARESCHAL, GROLLEAU (agent nat.), MARJOT, ROULLAIRE, L. BIENVENÛE (secrét.).

c

[Le distr. d'Ervy, à la Conv.; 15 germ. II] (1).

« Grâce à vous, Législateurs, elle est découverte et frappée des vengeances nat., cette faction scélérate qui voulait remettre la liberté et l'égalité dans les fers de la tyrannie.

Continuez vos salutaires travaux, foudroyez sans ménagemens tous les factieux qui s'y opposeront; il le faut pour la cause du peuple et de la vertu que vous défendez. Législateurs, qu'elle sera grande la mesure des bénédictions que vous recevrez au port, vous qui avez augmenté la famille des hommes, vous qui nous avez donné des frères dans les hommes de couleur. Vive la Montagne, Vive la République. »

N.-A. BOUILLAT, RABIAT-FONTENAY, FOUET, MIOMENY.

d

[La Sté populaire de Limoux, à la Conv.; 10 germ. II] (2).

« Représentans d'un peuple libre,

La conspiration la mieux ourdie, la plus abominable possible vous est connue, votre active surveillance tient tous les fils des manœuvres infernales tramées contre la liberté; il suffit : vos vertus et votre énergie nous assurent une vengeance écrasante. Les traîtres sont déjà en arrestation, disons mieux, ils sont en jugement, consommez le grand œuvre, secondez l'impatient désir de tous les vrais républicains; ils seconderont vos généreux efforts! que les coupables disparaissent soudain, immolez à la République ceux qui veulent l'assassiner, frappez tous les conspirateurs, qu'aucun n'échappe à la vengeance nationale. La patrie vous regarde, sauvez-la pour la dernière fois, elle vous devra son bonheur et sa gloire, nous vous bénirons à jamais. Vive la République, Vive la Montagne! »

GUITTARD (présid.), Adrien MOUISSE, BROUSSE fils, FOULQUIÉ, HOMPLAIN, AMALRIC, LAUMONT, DAUXION, PAGÈS.

[Id., 12 germ. II.]

« Représentans du peuple français,

Depuis un an des conspirations sans cesse

(1) C 298, pl. 1041, p. 1. Bⁱⁿ, 23 germ.

(2) C 300, pl. 1057, p. 20, 21. Bⁱⁿ, 23 et 29 germ. (1^{er} suppl^o).